

Nouméa, le 22 août 2023

DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES

Service Gestion et  
Préservation des  
Ressources

Bureau des ICPE et de la  
gestion des déchets

6 route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
3dt.contact@province-  
sud.nc

N°77751-2023/4-REP-  
REP/DDDT

## RECEPISSE

### *de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée*

\*\*\*

**La présidente de l'assemblée de la province Sud,**

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 26 avril 2023 et complétée le 21 août 2023, de la société Tim Tam Toum (Ridet 1580117.001), concernant l'exploitation d'une garderie pour chiens, sise 24 route Raymond Henin, Mon-Mou sur la commune de Païta, précédemment exploitée par (Ridet : 0957118.001).

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 437015 ; Y : 234625.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

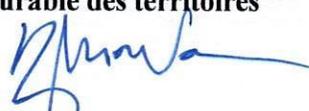
Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2120	Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrière etc., de)	$10 \leq \text{nombre de chiens} \leq 50$	Déclaration	Délibération n°331-2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016 et de l'arrêté n°10150-2009/ARR/DENV/SPPR du 5 mai 2009

La société TIM TAM TOUM est tenue de se conformer à la délibération et à l'arrêté susmentionnés fixant les prescriptions applicables à l'installation.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur adjoint du développement  
durable des territoires**



**Bastian Morvan**